

Liberté Égalité Praternité

Division des personnels administratifs techniques, sociaux et de santé DPATS

Circulaire n° 2025-07

Affaire suivie par :

- DPATS 1 : Colette DEFREL : 01.30.83.41.47

ce.dpats1@ac-versailles.fr

- <u>DPATS2</u>: Bruno LONEGA: 01.30.83.42.11

ce.dpats2@ac-versailles.fr

- DPATS 3 : Fabien DIVENAH : 01.30.83.42.22

ce.dpats3@ac-versailles.fr

- DPATS 4: Dominique MISZCZAK: 01.30.83.49.89

ce.dpats4@ac-versailles.fr

Diffusion:

Pour attribution : A Pour Information : I

Α	Rectorat	Α	INSPE
Α	DSDEN	Α	Universités et IUT
	78	Α	Gds. Etabs. Sup
	91	Α	CANOPE
	92	Α	FEI
	95	Α	CIO
Α	Circonscriptions	Α	CNED
	78	Α	CREPS
	91	Α	CROUS
	92	Α	DDCS
	95		78
Α	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92	Α	DRONISEP
	95	Α	INSEI
Α	Collèges	Α	INJEP
	78	Α	SIEC
	91	Α	Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de
	Écoles		parents d'élèves académiques
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
Α	MELH		
Α	LYCEE MILITAIRE		
Α	EREA		

Nature du document :

□Nouveau ☑Modifié

A ERPD

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p. Annexe 3 p. Total 5 p. Versailles, le 03 mars 2025

Le Recteur de l'académie de Versailles

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'éducation nationale,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et directeurs de CIO,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université et d'établissement de l'enseignement supérieur,

Madame la Directrice du CROUS,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des EPNA.

Mesdames et Messieurs les chefs de division des services académiques,

Objet : Modalités de service des personnels ASS et ITRF - Rentrée scolaire 2025

Référence(s):

- Code général de la fonction publique
- Code de la sécurité social
- Code des pensions civiles et militaires de l'Etat
- Décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 modifié
- Décret n°2002-1072 du 7 août 2002 modifié
- Circulaire FP/7 n°2088 du 3 mars 2005
- Décret n°2023-270 du 14 avril 2023

POINTS CLES:

Circulaire concernant les demandes de temps partiel au titre de l'année 2025-2026

CALENDRIER:

Demandes à retourner visées par le supérieur hiérarchique au service gestionnaire pour le 7 avril 2025

1/2

La présente circulaire a pour objet de vous informer sur les modalités de service auxquelles les personnels ASS et ITRF, peuvent prétendre au titre de la rentrée scolaire 2025.

Vous trouverez en annexe 1 le rappel des dispositions réglementaires et, le cas échéant, en annexe 2 les imprimés à utiliser par les personnels.

Les demandes doivent être transmises, revêtues du visa du supérieur hiérarchique, à la DPATS par courriel aux adresses suivantes :

dpats1-information-carrieres@ac-versailles.fr: AAE, SAENES

dpats2-information-carrieres@ac-versailles.fr : ADJAENES

dpats3-information-carrieres@ac-versailles.fr: Infirmiers, ASSAE, Médecins, CTSSAE

dpats4-information-carrieres@ac-versailles.fr : ATRF, TECH, ASI, IGE, IGR

ce.dpats5@ac-versailles.fr : Personnels contractuels

Pour le lundi 7 avril 2025.

Je vous saurais gré d'assurer la diffusion de cette circulaire et de ses annexes à l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation La secrétaire générale d'académie adjointe – DRH Signé : Nathalie LAWSON